

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 28 avril 2026

Délibération

n°80 -2026

Point 5.11.16

### **Point 5.11.16 de l'ordre du jour**

### **Renouvellement de la convention pour l'EM Strasbourg avec l'Association des diplômés de l'EM Strasbourg (Alumni)**

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

La présente convention est établie en vue de définir le plan d'action entre l'EM et les Alumni en fonction de leurs stratégies respectives.

Bien que L'EM Strasbourg et l'Association des Alumni soient deux entités totalement indépendantes juridiquement, elles collaborent étroitement pour développer la notoriété de l'EM et le développement du réseau des diplômés aux niveaux national et international. Cette collaboration vise notamment à soutenir la progression de l'école dans les classements et assurer le maintien des accréditations internationales. Elle a aussi pour objectif de renforcer la dynamique de la communauté de diplômés EM Strasbourg et de contribuer plus largement au rayonnement des Alumni de l'Unistra.

La dernière convention de partenariat entre l'EM Strasbourg et l'association des Alumni est arrivée à échéance et doit être renouvelée.

Le projet de nouvelle convention, révisé par le Service des Affaires juridiques et Institutionnelles de l'Unistra (SAJI), intègre les modifications suivantes :

- Possibilité de paiement en 2 fois
- Durée de 5 ans
- Retrait de la référence au soutien à la recherche à hauteur de 50%

Validation en conseil de composante : 18 décembre 2025

Le 25 janvier 2026, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 36 voix pour.

**Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, vice-présidente Formation**

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le renouvellement de la convention pour l'EM Strasbourg avec l'Association des diplômés de l'EM Strasbourg (Alumni).

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	7
Ne participe pas au vote	1

**Destinataires :**

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 29 avril 2026

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT